

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
17 377

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action "espace accompagnement" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association régionale en économie sociale (ARES).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Il s'agit d'un renouvellement d'action, portée par l'association régionale en économie sociale (ARES), qui relève de l'accompagnement social.

L'association ARES propose l'action « espace d'accompagnement » pour 40 BRSA sur les territoires d'Aix-en-Provence et de Gardanne. Elle fonctionne en entrées et sorties permanentes.

Cette action est fondée sur l'écoute et le soutien psychologique d'un public fragilisé et confronté à un cumul de difficultés (endettement, mal-logement, absence de qualification et d'expérience professionnelle, problèmes de santé et d'isolement).

Le projet porté par l'ARES vise à :

- favoriser la mise à jour du potentiel d'insertion de chaque participant ;
- aider la personne, par l'intervention d'un psychologue, à concevoir et envisager un projet de vie, à supporter les contraintes et dépasser les situations difficiles, à s'engager dans des démarches afin de résoudre ses problèmes de santé, de logement et d'isolement.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

Bilan final de l'action sur la période du 01/10/2017 au 30/09/2018 :

66 personnes ont suivi l'action (77 % de femmes). 44 % d'entre-elles n'ont jamais travaillé.

Les personnes entrées dans l'action peuvent être orientées vers plusieurs dispositifs dans le cadre de leur parcours. Ainsi :

47 personnes ont été orientées vers une prise en charge santé dont :

- 2 demandes d'allocations adultes handicapées (AAH) ;
- 4 demandes de reconnaissance qualité travailleur handicapé (RQTH) ;

15 personnes ont été orientées vers un dispositif social.

9 sorties par le biais d'une insertion professionnelle sont comptabilisées :

- 5 contrats à durée déterminée ;
- 2 contrats en chantier d'insertion ;
- 2 formations (espaces verts et alphabétisation).

Par ailleurs, l'amélioration des situations familiales, parentales, sociales et de logement est notable pour un grand nombre des personnes accompagnées.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/10/2018 au 30/03/2019 :

41 personnes ont suivi l'action (66 % de femmes). 46 % d'entre-elles n'ont jamais travaillé.

2 personnes ont été orientées en parcours santé et 2 autres en orientation sociale.

Concernant les sorties, 6 personnes sont en insertion professionnelle :

- 1 contrat en chantier d'insertion ;
- 1 personne en démarrage d'activité ;
- 4 formations.

Les autres personnes sont toujours en accompagnement.

En conséquence les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association ARES selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 67 550,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

